

United Nations

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL

Nations Unies

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

UNRESTRICTED

E/AC.7/15/Add.1
26 mars 1947
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE AU PROJET DE DECLARATION DES
DROITS ET DES LIBERTES FONDAMENTALES DE L'HOMME

Sir Ramaswami Mudaliar
Président du Conseil économique et social
Organisation des Nations Unies
Lake Success, New-York

Monsieur le Président,

L'American Federation of Labor désire attirer l'attention du Conseil sur le fait que le document E/AC.7/15, en date du 25 mars, "Projet de résolution de l'Assemblée générale concernant le projet de déclaration des droits et des libertés fondamentales de l'homme", ne fait pas mention d'autres projets de déclaration que des organisations telles que l'American Federation of Labor pourraient désirer présenter.

L'American Federation of Labor se permet de suggérer, en conséquence, d'insérer après les mots "des Etats Membres", à la troisième ligne de la résolution, les mots :

"des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales de la catégorie A."

En vous remerciant de votre aimable attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Tony Sender,
Conseiller
American Federation of Labor.

